

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 16 JUILLET 2020

Le 16 juillet 2020 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Nuisement-sur-Coole, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 11 juillet 2020.

<u>Nombre de délégués :</u>		<u>Titulaires présents :</u> Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Alexandre BODIN, Anne BRAZE, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Françoise DROUIN, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Michel JACQUET, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Eric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.
- en exercice	44	
- présents	36	
- représentés ou ayant donné pouvoir	8	
- votants	44	
- ont voté pour	44	<u>Etaient représentés :</u> Philippe BIAL par Gilles NOIZET (suppléant), Evelyne DRAN par Catherine PUJOL (pouvoir), Célia DUVAL par Milène ADNET (pouvoir), Etienne HERISSANT par René SCHULLER (pouvoir), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante), Freddy MELLET par Eric PIGNY (pouvoir), Joël PERARDEL par Bernard MAHOUT (suppléant), Jérôme ROUSSINET par Martine MENISSIER (suppléante).
- ont voté contre	0	
- se sont abstenus	0	

DÉLIBÉRATION
N° 911-2020

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :
Election des représentants de la
CCMC au PETR du Pays de
Châlons

Le conseil nomme Mme Martine MENISSIER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu les articles L. 5211-7 et L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions statutaires du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne,

Vu la délibération N° 55-2014 du 14 avril 2014 de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole désignant ses représentants au sein du Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons,

Vu la délibération N° 418-2017 du 19 janvier 2017 de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole approuvant les statuts du PETR du Pays de Châlons,

Vu la délibération N° 419-2017 du 19 janvier 2017 complétant la liste des représentants de la CCMC au PETR du Pays de Châlons,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE les membres suivants pour le représenter au sein du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne :

Membres titulaires :

- M. Julien VALENTIN ;
- M. Pascal VANSANTBERGHE ;
- M. Jean-Christophe MANGEART ;
- M. Michel ADNET ;
- M. René SCHULLER ;
- M. Noël VOISIN DIT LA CROIX ;
- M. Eric PIGNY ;
- M. Stéphane CHARNOTET ;
- M. Michel JACQUET ;
- Mme Françoise DROUIN ;
- M. Jean-Jacques PILLET ;
- M. Eric VETU ;
- M. Raphaël LEONE ;
- M. Jean-Marie ROSSIGNON.

Membres suppléants :

- Mme Claudy MATHIEU ;
- M. Maurice PIERRE ;
- Mme Catherine PUJOL ;
- M. Daniel HERBILLON ;
- M. Didier APPERT ;
- M. Alain SIMONET ;

ACTE REÇU LE

24 JUIL. 2020

PREFECTURE DE LA MARNE

- M. Marc DEFORGE ;
- M. Raymond LAPIE ;
- M. Victor OURY ;
- M. Jean-Claude ARNOULD ;
- M. André MELLIER ;
- M. Aymeric LOUIS ;
- Mme Céline ROBERT ;
- M. Gilles NOIZET.



Extrait certifié conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Julien Valentin".

Julien VALENTIN